

2009 + 1 copie
compte le 4-8-89

Département
de la Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal

VILLE DE ROYAN

Réunion du mercredi 1er Juillet 1959

OBJET :

Honoraires des
Ponts et Chaussées

Crée aux Poissons et
aménagement du Port

50 112

L'an mil neuf cent cinquante neuf, le 1er Juillet à 20 h 30
le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses
séances sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocation
faites le 24 Juin 1959.

Etaient présents : MM. Hubert Meyer, Matras, Rochedereux, Brenus-
seau, Lanoue, Mongrand, Reix, Lanussé, Guillaud, Biscaye, Lamoucho, Fla-
haut, Massé, Berland, Pouget, Mouchot, Fontanille, Narteau, Melle Fouché,
MM. Gachet, Menant, Bouchet, Bujard, Galland, Bétous, Chamboulan.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exer-
cice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril 1884
procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du
Conseil.

M. Gachet ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné
pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Par lettre en date du 24 Juin, M. l'Ingénieur des Ponts et Chaussées a transmis une notification de décompte d'honoraires visés par M. le Préfet et se rapportant aux interventions effectuées pour la crée aux poissons montant des travaux : 3.311.178 frs et aménagement du port : 8.848.949 frs

Ces honoraires sont calculés comme suit :

Crée aux poissons : 4% jusqu'à 1.000.000	40.000 frs
3% de 1.000.000 à 3.311.178 frs	69.335 frs
Aménagement du port : 4% jusqu'à 1.000.000	40.000 frs
3% de 1.000.000 à 7.848.949	<u>245.465 frs</u>
soit :	384.803 frs

Le Conseil Municipal

Vu la notification de décompte d'honoraires adressée par M. le Préfet en date du 19 Juin 1959 concernant l'intervention des Ponts et Chaussées pour les travaux de la crée aux poissons et l'aménagement du port

Vu l'avis de la Commission des Finances
décide

de mandater à M. le Trésorier Payeur Général de la Charente-Maritime, compte 3306, dépôt au Trésor, la somme de trois cent quatre vingt quatre mille huit cent trois frs (384.803 frs) à titre d'honoraires pour intervention du service des Ponts et Chaussées dans les travaux de la crée aux

poissons et l'aménagement du port

- que la dépense sera mandatée en XXXI - Dépenses Imprévues

Approuvé à l'unanimité

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,

APPROUVE

Rochefort-sur-Mer le 31 Juillet 1959

Le Sous-Préfet
signé VOCHEL



Pour copie conforme
Royan le 3 Août 1959

Pour le Maire,
l'Adjoint-Délégué,



me...